

Luxembourg, le 0 2 MARS 2021

Musée national d'histoire naturelle M. Alain Frantz 25, rue Münster L-2160 LUXEMBOURG

N/Réf.: 98111 GB/ne

Monsieur,

En réponse à votre requête du 14 janvier 2021 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour la capture, la détention, la mise à mort et le transport de syrphes dans le cadre d'un projet de recherche visant à élucider la connectivité fonctionnelle de ce groupe de pollinisateurs, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes:

- 1. Les prélèvements ne nuiront pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations d'espèces protégées.
- 2. Les manipulations seront effectuées par vous-même, Monsieur Julian Wittische, Monsieur Andrasi Balint et Monsieur Antonio Cruzony. Ces personnes peuvent se faire assister par des personnes compétentes en la matière.
- 3. Ne seront manipulés que les spécimens en nombre strictement nécessaire.
- 4. Les captures et manipulations seront effectuées selon les protocoles décrits dans le dossier de demande.
- 5. L'étiquetage correct des spécimens devra être assuré.
- 6. Les sites sur lesquels se déroulent les suivis et les captures ne seront pas dégradés.
- 7. A la fin de chaque année couverte par la présente autorisation, un rapport sur les activités réalisées ainsi que les résultats des recherches et toute publication à caractère scientifique issue de ces travaux me seront transmis.
- 8. Les données relatives aux individus/populations manipulés seront à encoder dans la base de données du Musée National d'Histoire Naturelle Luxembourg (<a href="https://data.mnhn.lu/">https://data.mnhn.lu/</a>).

La présente autorisation est valable sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg jusqu'au 31 décembre 2024. Elle est accordée sans préjudice de l'accord des propriétaires fonciers ou autres ayants droits qui doit être demandé préalablement.

Afin de garantir un bon déroulement des activités, vous informerez le préposé de la nature et des forêts territorialement compétent avant le commencement des activités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développément durable

Gilles Biver

Conseiller de Gouvernement 1ère classe

Copies pour information : Administration de la Nature et des Forêts – service nature